

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 6 mai 2025, les ordonnances suivantes :

**OCA25 16 0108**

Autorisant, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles, la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée, entre les avenues Fairmount et Elmwood, et ce, du jeudi 28 mai au vendredi 20 juin 2025 inclusivement.

**OCA25 16 0109**

**POUR L'ÉVÉNEMENT « VENTE DE SAPINS DE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT »**

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire de l'espace situé devant la Maison des Jeunes et de quatre (4) espaces de stationnement situés entre le 551 et le 503, du côté ouest de l'avenue Querbes du 17 novembre, 9 H, au 24 décembre 2025, 17 H, pour la tenue de l'événement « **Vente annuelle de sapins** » au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont. Une dérogation à l'alinéa 6 g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), conformément à l'article 6.4 dudit règlement, est également autorisée par le conseil.

**OCA25 16 0110**

**POUR L'ÉVÉNEMENT « CHAUSSURES PIÉTINE »**

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise l'occupation temporaire de la ruelle au nord de l'avenue Laurier Ouest, entre les avenues Querbes et Durocher le samedi, 10 mai 2025, de 10 H à 17 H et le dimanche, 11 mai 2025, de 11 H à 17 H dans le cadre de l'événement « **Chaussures Piétine fête ses 40 ans** » organisé par Chaussures Piétine.

Dans le cadre de cet événement, l'accès à la ruelle et au stationnement situé au nord de l'avenue Laurier Ouest sera possible par l'avenue Durocher seulement.

**POUR L'ÉVÉNEMENT « OLYMPIADES COLLÈGE SAINTE-ANNE BUISSONNIÈRE »**

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien le jeudi, 22 mai 2025, de 13 H à 15 H 30, dans le cadre de l'événement « **Olympiades Collège Sainte-Anne Buissonnière** » organisé par le Collège Sainte-Anne Buissonnière. En cas de pluie, l'événement sera remis au vendredi, 23 mai 2025, de 15 H à 15 H 30.

**POUR L'ÉVÉNEMENT « SEMAINE DE LA RUE-ÉCOLE DE L'ÉPÉE »**

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise l'occupation temporaire de l'espace déjà fermé de l'avenue De l'Épée, entre l'avenue Fairmount et la limite nord du parc-école Nouvelle-Querbes, les jeudi et vendredi, 29 et 30 mai 2025, de 7 H à 18 H dans le cadre de l'événement « **Semaine de la rue-école De l'Épée** » organisé par les organismes Transport actif Outremont et Éco-quartier Outremont.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « COURSE MOI, MES SOULIERS – ÉCOLE GUY-DRUMMOND »**

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **Course Moi, mes souliers** » organisé par l'école Guy-Drummond qui aura lieu le jeudi, 29 mai 2025, de 8 H à 12 H 30, la fermeture temporaire à la circulation automobile des voies publiques suivantes :

- Boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard;
- Avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « KERMESE DU PRIMAIRE – COLLÈGE STANISLAS »**

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, le samedi 7 juin 2025, de 8 H à 17 H, dans le cadre de l'événement « **Kermesse du primaire du Collège Stanislas** » organisé par le Collège Stanislas.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE NATIONALE EN FAMILLE »**

Conformément à l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien, le lundi, 23 juin 2025, de 13 H à 21 H pour permettre la tenue de l'événement « **Fête Nationale en famille** » organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste, section Jacques-Viger.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS PRINCE PHILIP »**

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue Prince Philip, dans sa totalité, pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins Prince Philip** » le samedi, 24 mai 2025, de 10 H à 20 H.

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS MCDUGALL »**

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) et du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637), le conseil autorise la fermeture temporaire à la circulation automobile de l'avenue McDougall, dans sa totalité, entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour permettre la tenue de l'événement « **Fête des voisins McDougall** » le samedi, 7 juin 2025, de 15 H à 22 H.

#### **OCA25 16 0111**

#### **POUR L'ÉVÉNEMENT « TRIPTYQUE DE CYCLES RÉGIS »**

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de diverses rues ainsi que l'occupation temporaire de la voie publique dans le cadre de l'événement « **Triptyque de Cycles Régis** », organisé en collaboration avec la Fédération Québécoise des sports cyclistes. L'événement aura lieu le samedi, 24 mai 2025, de 10 H à 20 H, sur les avenues suivantes :

- Avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher;
- Avenue Outremont entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau;
- Avenue Manseau entre les avenues Outremont et Wiseman;
- Avenue Wiseman entre l'avenue Manseau et la Place Alice-Girard.

#### **OCA25 16 0112**

Autorisant, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), dans le cadre de l'événement « **Semaine de la rue-école** » devant se tenir du 26 au 30 mai 2025, la fermeture temporaire à la circulation automobile sur les avenues suivantes, constituées en zones scolaires tel que l'indique le plan joint en annexe, et ce, à la condition que les écoles intéressées à participer à cet événement déposent une demande conforme auprès du responsable de la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets avant le 16 mai 2025 et qu'elles s'engagent à respecter les modalités et conditions énoncées par ce dernier:

- Zone scolaire à l'extrémité de l'avenue Glendale;
- Zone scolaire située au coin de l'avenue Ducharme et du boulevard Dollard;
- Zone scolaire située au coin des avenues Manseau et Outremont;
- Zone scolaire située sur l'avenue Durocher, à l'angle de la rue Beaubien;
- Zone scolaire située sur l'avenue McEachran, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
- Zone scolaire située sur le boulevard Dollard et les avenues Lajoie et Stuart, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
- Zone scolaire située sur les avenues Lajoie, Outremont et Champagneur, entre les avenues Lajoie et Bernard;
- Zone scolaire située sur les avenues Bernard, McEachran et Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Zone scolaire située sur les avenues Bloomfield et Sainte-Viateur, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur;
- Zone scolaire située les avenues Vincent-D'Indy, Claude-Champagne et le boulevard Mont-Royal, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal;
- Zone scolaire située sur l'avenue Pagnuelo, au coin du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Zone scolaire située sur l'avenue Fairmount et les avenues Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher.

### **OCA25 16 0113**

Autorisant, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), jusqu'au 31 octobre 2025 inclusivement, l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur, et ce, aux endroits suivants :

- sur le tronçon de l'avenue Champagneur compris entre les avenues les avenues Lajoie et Saint-Viateur;
- sur tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- sur l'avenue Marsolais;
- sur les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt;
- sur les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Montréal, le 22 mai 2025

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**(Article 337 de la Loi sur les Cités et villes, R.L.R.Q. chapitre C-19)**

La présente est pour certifier que l'avis public ci-joint, concernant l'émission des ordonnances numéro **OCA25 16 0108, OCA25 16 0109, OCA25 16 0110, OCA25 16 0111, OCA25 16 0112 et OCA25 16 0113**, a été publié sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont dans la section réservée aux avis publics le 22 mai 2025. Il a été affiché à la mairie d'arrondissement le même jour.

Émis le 22 mai 2025

**Julie Desjardins**  
Secrétaire d'arrondissement